

**YERRES**

Certifié exécutoire par le Maire comme  
tenu de la réception et de la publication  
le 9 juillet 1997  
le 8 juillet 1997  
Le Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997**

**DELIBERATION N° 97/06/191**

**OBJET : INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI VOL A LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE :  
Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne**

Le Conseil Municipal,

Le rapporteur entendu,

VU l'avis des commissions Culture et Finances,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de protéger les collections de la bibliothèque municipale des disparitions d'ouvrages dues au vol, par l'installation d'un système électromagnétique de protection des documents,

CONSIDERANT que cette opération dont le montant estimatif est évalué à 232.294,90 F T.T.C. sera réalisée sur l'exercice 1997,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN),

APPROUVE ce programme de travaux budgétisé sur l'exercice 1997,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne l'attribution d'une subvention au taux maximum correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

